

VAL-D'ARC.

Compte rendu des réunions du CM du 10 Janvier 2019

Réunion ordinaire.

Le Maire de la commune siège de la commune nouvelle ouvre la séance. Lecture faite des élus.

La doyenne de l'assemblée Mme CHAMBEROD prend la présidence et organise l'élection du Maire de la commune nouvelle.

Assesseurs : MARTINET Frédéric – BIBOLET Nicolas. Pas d'autre candidat.

Vote.

Mr.RICO est élu : 22 suffrages exprimés..21 voix pour et 1 abstention.

Le Maire de la commune nouvelle prend la présidence du CM et après les remerciements d'usage procède aux élections et désignations nécessaires au fonctionnement de la commune :

Mr GENON , Maire de la commune d'AIGUEBELLE est nommé Maire délégué de la commune déléguée d'Aiguebelle.

Mr PITTON est désigné Maire délégué de la commune déléguée de Randens....Le CM Accepte cette désignation : 23 pour – 1 abstention .

Election des adjoints :

Le Maire propose le nombre de 6 adjoints. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Election par liste..Aucun autre candidat ne s'est présenté.

Vote : 24 pour.

Sont élus Adjoints au Maire de Val-d'Arc : OUDINET – TUPINIER –MELLAN – BAZIN – SCHULZ – RICHARD.

Conseillers délégués :

Le Maire propose la nomination de 2 conseillers délégués et propose les noms de CHAMBEROD Marie et MICHELLAND Bruno.

Le CM accepte cette proposition.

Création d'un Conseil Communal :

Le Maire propose la mise en place pour chaque commune déléguée d'un conseil communal présidé par le Maire délégué.

Le CM accepte cette proposition.

Le conseil communal de chaque commune sera composé :

1 Maire délégué + 14 conseillers pour la commune d'AIGUEBELLE

1 Maire délégué + 13 conseillers pour la commune de RANDENS.

Commissions municipales :

Le Maire propose la mise en place de 3 commissions : Travaux – Cohésion sociale – Animation/Information.

Chaque commission fonctionnera sous la responsabilité de 2 adjoints

Commission travaux : Adjoints TUPINIER Yves – MELLAN Lionel

Commission cohésion sociale : BAZIN Josyane – SCHULZ Catherine. + conseillère déléguée CHAMBEROD Marie.

Commission Animation/Information : OUDINET Joel Patrick – RICHARD Denis + conseiller délégué : MICHELLAND Bruno.

à noter que les conseillères et les conseillers qui opéraient dans ces commissions dans leur conseil municipal intègrent les mêmes commissions.

Réunion extraordinaire.

Création d'une « Caisse des écoles ». Le Maire propose la création d'un budget annexe »Caisse des écoles ». Cette proposition est acceptée.

Création d'un CCAS. Le Maire informe que pour les communes de + de 1.500 habitants la mise en place d'un CCAS est obligatoire.

Le CM accepte cette création.

Délégations de signatures :

Délégation totale de signatures au Maire délégué de la commune déléguée d'AIGUEBELLE , Mr Hervé GENON.

Délégation de signature partielle correspondant à la compétence de la commune déléguée de RANDENS / Mr PITTON Jean.

Délégations de signatures pour Agents administratifs : pour les actes d'Etat civil + certification de signatures. Mmes Chantal PIVIER et Françoise DAVID.

Le CM accepte ces propositions.

Indemnités des élus :Le Maire informe le CM du mécanisme d'attribution des indemnités aux élus et propose que les taux soient diminués de 10% pour les élus des Maires délégués , des adjoints et des conseillers délégués.

Ouvertures des mairies : le Maire propose les nouveaux horaires d'ouvertures des mairies qui entreront en application à partir du 14 Janvier 2019.

Il informe aussi que les horaires des employés et des adjoints techniques seront mis à jour lors des entretiens individuels qui se tiendront avant fin MAI 2019.

Le CM accepte ces propositions.

Compétences communes déléguées. Le Maire propose d'attribuer aux communes déléguées de AIGUEBELLE et RANDENS les compétences suivantes :

Etat-civil – Accueil – Gestion des cimetières – Volet social (*gestion journalière sauf facturation*) – Gestion bureaux des élections – animations et informations spécifiques dans chaque commune déléguée – Gestion du cadastre – urbanisme (*CUA + infos sur PC*).

Le CM accepte ces propositions.

Création de régies : proposition de créer 6 régies pour le fonctionnement des 2 communes déléguées. Le CM accepte cette proposition.

Délégués communaux : le Maire informe qu'il y a lieu de confirmer les délégués auprès de divers EPCI ou organismes : SPM – OT – Route culturelle – AACA – SIAEP.

Cette proposition est acceptée.

Délégation du CM au Maire : le CM accepte cette demande.

Adhésion au CNAS : le Maire informe que les communes fondatrices adhéraient au CAS. Il propose cette adhésion au titre de la commune nouvelle. Le CM accepte cette proposition.

Tableau des emplois : le Maire expose le tableau des emplois pour information : 24 employés dont 4 emplois administratifs

9 postes agents techniques

4 postes d'ATSEM

7 postes animation et périscolaire.

Promotion pour avancements de grade : le Maire fait part au CM que la détermination d'un avancement de grade est liée à la mise en place d'un ratio à fixer.

Il propose de fixer ce taux à 10 %

Le CM accepte cette proposition.

Adresse commune Val-d'Arc : Commune de Val-d'Arc

4,place de la mairie

RANDENS

73220 VAL-d'Arc.

Télétransmission des actes : validation du principe de télétransmission autoriser le Maire à signer la convention et le marché avec l'opérateur.

Le CM accepte la proposition.

Devis plateforme marchés publics : proposition d'adhérer à AGATE pour la dématérialisation des marchés publics : coût 200 €/an.

Le CM accepte la proposition.

Conventions diverses avec C.D.G : mise en place de divers avenants avec le CDG : Dossiers retraite CNRACL – Intérim-remplacement – Prévention des risques professionnels – service médecine préventive.

Le CM autorise le Maire à signer ces conventions.

PLU : information sur l'urbanisme du secteur : Il est urgent de mettre en place un document adapté à la situation.

Le CM autorise le Maire à faire un appel d'offres auprès d'architectes urbanistes.

Demande de subvention DETR : le Maire informe le CM d'un dossier de réhabilitation de la salle des fêtes de RANDENS. Il souhaite faire une demande d'aide auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Coût estimatif du projet = 268.478 €

Le CM accepte cette demande et charge le Maire d'effectuer la démarche.

Régimes indemnitaires : le Maire informe le CM qu'un nouveau régime indemnitaire de la commune nouvelle doit être élaboré après consultation du Comité technique. En attendant cette mise en place il est nécessaire d'appliquer pour les agents le régime transitoire qui est en cours au 31/décembre 2018.

Le CM accepte cette proposition.

Régime d'astreintes : Un nouveau régime d'astreintes doit être élaboré dans le cadre de la commune nouvelle.

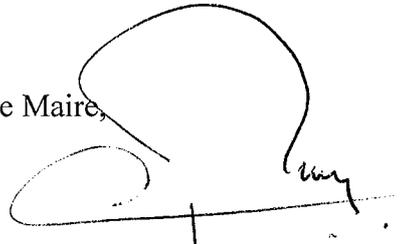
Dans l'attente il propose que soit appliqué le régime en place au 31 décembre 2018.

Le CM accepte cette proposition.

L'ordre du jour étant terminé , la séance est levée à 19 h 30.

à Randens le 11 Janvier 2019.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom, positioned to the right of the text 'Le Maire,'.